

CONTRE LA RÉGRESSION SOCIALE GÉNÉRALE MOBILISÉ-E-S DÈS LE 19 JUIN

LE PANNEAU SYNDICAL SUD ÉDUCATION #043 ■ DÉBUT JUIN 2017

Construisons un front social !

Le 19 juin et toute la troisième semaine de juin sont prévues des initiatives de mobilisation. Elles doivent être le début d'un grand mouvement de lutte sociale.

Casse du droit du travail / Macron veut légiférer par ordonnances pour imposer des régressions qui sont déjà connues : généralisation de l'inversion de la hiérarchie des normes, avec des accords d'entreprise sur les salaires, les conditions de travail... ; plafonnement des indemnités prud'homales versées aux salarié-e-s en cas de licenciement abusif ; généralisation de la Délégation Unique du Personnel.

Casse de la protection sociale / Parmi les priorités du gouvernement, la mise en coupe réglée de l'assurance chômage et un contrôle accru des privé-e-s d'emploi qui seront contraint-e-s d'accepter quasiment n'importe quel poste pour ne pas être radié-e-s et privé-e-s d'indemnités, la fin des retraites solidaires par répartition, remplacées par une retraite individuelle par points.

Casse des services publics / 120 000 suppressions d'emplois, 60 milliards de baisse des dépenses publiques : ces coupes auront des conséquences désastreuses. Les statuts des fonctionnaires sont dans la ligne de mire du pouvoir : il faudrait les « moderniser » et généraliser la contractualisation.

Les mêmes logiques sont à l'oeuvre dans l'éducation avec encore plus d'autonomie des établissements et de territorialisation, l'augmentation des emplois précaires, l'aggravation du tri social, une école réduite au « lire-écrire-compter » pour les pauvres et la multiplication des processus de sélection.

N'attendons pas les ordonnances : dès le 19 juin, mobilisons-nous contre Macron, sa nouvelle loi Travail et son projet de société toujours plus inégalitaire !

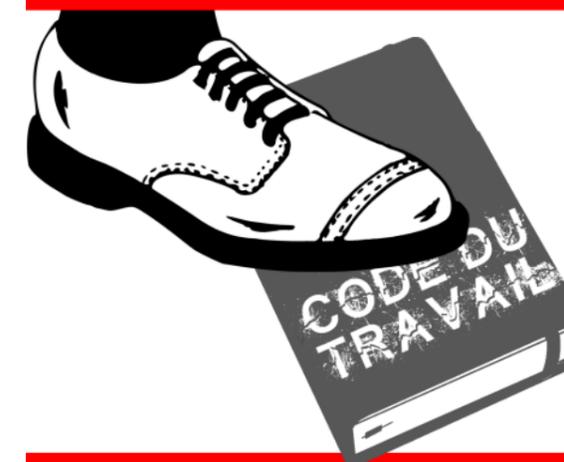
Rythmes scolaires et collège, la dérégulation en marche

Le ministère présente au CSE du 8 juin deux textes, sur les rythmes scolaires et sur la réforme du collège, applicables dès la rentrée 2017. Le tout sans consultation des personnels. Cette méthode à marche forcée est inacceptable.

Sur le fond, la réforme des rythmes scolaires ne change pas et les inégalités perdurent. Les mairies auront seulement plus de latitude pour organiser la semaine d'école comme elles le souhaitent. Au collège, l'autonomie des chef-fe-s d'établissements est accrue. Ces dernier-e-s, entre autre avec les EPI devenus optionnels, auront plus de marge dans la définition des enseignements et de leurs horaires. Les différences territoriales et les inégalités seront accentuées.

SUD éducation a combattu la réforme des rythmes scolaires et la réforme du collège et continue d'en revendiquer l'abrogation. Mais, à l'inverse de la politique de Macron et de Blanquer qui aménage les contre-réformes de la précédente mandature, nous militons pour une autre École, inscrite dans une perspective égalitaire.

Leur marche



La nôtre



Riposte sociale !

POUR VOUS TENIR AU COURANT DES LUTTES, DE L'ACTUALITÉ SYNDICALE :

WWW.SUDEDUCATION.ORG